

**Entreprises et
Territoires d'Avenir**

FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

Nos trois propositions INNOVANTES

*Pour aller plus loin et plus vite, dans le projet de
réforme de la politique de la Ville, au moindre coût,
et avec plus d'efficacité.*

Manifeste de l'été 2018

SOMMAIRE

I- Mot du président

(page 3 et 4)

II- Introduction

(page 5)

III - Les constats

(pages 6 –10)

III- La revitalisation des centres-villes et des friches industrielles, commerciales et artisanales

(pages 11 – 13)

IV- Les incubateurs nationaux de croissance

(pages 14 – 17)

V - Les stages nationaux d'initiation à la vie citoyenne

(pages 18- 24)

VI – Conclusion

(page 25)



FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

I - Mot du Président

Chers (es) Amis (es),

C'est bien connu : l'actualité n'a de cesse que de nous rattraper, souvent par surprise, et parfois en nous encourageant à persévérer.

*Ainsi parmi les 10 propositions énoncées dans notre Manifeste 2017, certaines reviennent, à l'origine de notre inspiration, ne serait-ce que, et sans fausse modestie, pour nous confirmer que nous étions dans la bonne optique des choses et que **le rôle de force de proposition**, qui fait partie de notre cœur de métier, avec notre accompagnement et notre suivi des mesures dites « en faveur des Territoires d'Avenir » a bien été accompli.*

En effet, on ne peut que se féliciter des nouvelles orientations prises tout récemment par nos gouvernants et qui viennent confirmer que notre analyse de la situation, permettait d'envisager des issues positives aux problèmes socio-économiques.

Je cite pour l'exemple :

- l'ouverture annoncée de **9 nouvelles Ecoles de la deuxième chance** qui correspond à notre vœu émis dans notre proposition n°3 du Manifeste 2017,
- l'orientation du choix de l'Etat vers un « **Service Universel** » civil et de courte durée qui fait l'objet de notre proposition n°10,
- l'accélération de **la découverte du monde du travail** avec la facilitation de l'accès aux jeunes stagiaires contenu dans notre proposition n°2,
- **la revitalisation des centres villes et des friches commerciales et artisanales** inscrite dans le dispositif « Cœur de Ville » que nous proposons dans la N°8,
- **un suivi régulier** des nouveaux engagements, tous les deux mois, par le Président de la République, qui va dans le sens de notre proposition n°9.

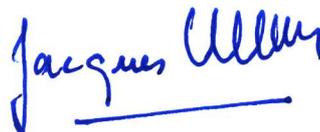
Je n'ai pas la prétention de revendiquer, au nom de tous les membres du Groupe de travail et de réflexion de notre association « Entreprises et Territoires d'Avenir », l'unique paternité de ces orientations mais tout au moins leur inflexion, car personne ne peut contester notre faculté d'anticipation et la qualité de nos travaux, dont les résultats prouvent que nous sommes dans la réalité des choses.

Notre participation aux travaux de co-construction de la nouvelle Politique de la Ville et les encouragements à persévérer, **venant directement du cabinet du Chef de l'Etat**, sont autant de marques de reconnaissance qui confirment notre légitimité.

Le présent manifeste de l'été 2018 reprend trois de nos précédentes propositions que nous reconduisons par une présentation encore plus élaborée dans le cadre de l'innovation en faveur des Territoires d'Avenir

Je tiens à adresser tous mes remerciements aux membres du Groupe de travail et de réflexion pour la qualité de leur investissement et également toute ma reconnaissance à l'ensemble de nos adhérents, entrepreneurs et collectivités territoriales, qui nous soutiennent depuis 15 ans avec confiance et fidélité.

Bonne lecture à tous et à toutes



Jacques MURA
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Président « d'Entreprises et Territoires d'Avenir »

II – Introduction

Une POLITIQUE GENERALE et des OBJECTIFS à LONG TERME

Nous existons par et pour les résidents socio-économiques des « territoires d'avenir » concernés par la politique de la ville, que sont les collectivités locales, les entreprises et les habitants.

Les **TERRITOIRES D'AVENIR** sont des territoires urbains caractérisés essentiellement actuellement par un revenu moyen par habitant, réputé extrêmement et notoirement faible.

Nous croyons qu'il est indigne dans un pays de notre niveau, de se satisfaire d'une identification de zone, de quelques gestes humanitaires, et d'un encouragement parcimonieux à l'endroit des associations et entrepreneurs locaux, pour se donner bonne conscience et ...ne rien faire.

Nous croyons qu'il reste encore la possibilité avec peu d'investissement et un minimum de bonne volonté et de conscience humaniste, de changer rapidement la situation actuelle.

La finalité, de toutes les actions que l'on peut solliciter, est de voir disparaître le plus grand nombre possible de ces zones de pauvreté qui provisoire constitueraient de véritables sas d'entrée dans l'économie nationale fleurissent hélas aujourd'hui sous le vocable de QPV

Si cette orientation n'est jamais prise, nous assisterons sans doute à la poursuite d'une ghettoïsation accentuée doublée d'un nivellement par le bas préjudiciable à la nation toute entière



III - Les trois constats

1- Le dispositif ZFU est un dispositif vertueux !

Véritable facilitateur pour la revitalisation des centres-villes et des friches industrielles, commerciales et artisanales, urbaines et pourquoi pas...rurales

Le très récent plan « Action Cœur de Ville » se met en place, et le 26 juin, devant les Elus des 222 villes ayant été retenues pour engager une revitalisation de leur Centre-ville, le gouvernement a insisté sur le rôle de facilitateur qu'il entend mener.

Ce sont près de 700 collectivités, et prioritairement, des petites villes mais également de plus importantes, qui sont confrontées à ce phénomène de désertification de leurs centres-villes.

A nouveau on reparle de « diagnostic prospectif », d'une « assistance méthodologique » « d'aides sectorielles » et même « d'un fonds de soutien exceptionnel » avec les partenaires du plan pour financer des projets innovants.

Pourtant dès 2011, dans les pages n°42 et 43 de notre manifeste « Ensemble pour l'avenir des Zones Franches » reproduites ci-dessous, nous avons apporté des exemples de revitalisation des centres-villes grâce au dispositif ZFU.

Depuis nous n'avons eu de cesse de proposer la pérennisation et l'extension de ce dispositif efficace et vertueux

En effet, le dispositif ZFU active l'arrivée de services jusqu'alors peu présents ou absents du territoire, à destination des entreprises et également des habitants (ex : activités de conseil, médecins spécialisées, crèches d'entreprises, laboratoires, restaurants).

Le dispositif ZFU permet de maintenir le commerce de proximité et de mettre en place des stratégies de développement commercial sur le territoire, ce qui constitue déjà une vraie performance.

Un dispositif qui permet d'accompagner le renouvellement des centres commerciaux vieillissant et la revitalisation des friches commerciales, artisanales et industrielles, dont voici quelques exemples :

Les Mureaux

Le commerce de détail représente 21% du tissu économique de la ZFU. Outre leur fonction commerciale les commerces assurent des fonctions de lieux de vie et de maintien du lien social.

Marseille

Le diagnostic réalisé dans le cadre du FISAC noyaux villageois 15ème et 16ème arrondissement est éloquent : Si le taux de vacance entre 1993 et 2003 est en augmentation de 6 points, il passe en 2008 de 27 % à 14 %, taux proche de la moyenne nationale établie à 12,5 %. Cette baisse est également liée à la diminution des cellules commerciales. C'est dans ce cadre qu'un FISAC est actuellement en cours d'instruction. Il est porté par la Fédération des commerçants et artisans des 15 et 16ème arrondissements (FACAP 15-16) avec le soutien de la ville de Marseille et de MPM via le fond européen FEDER. Il intègre les pôles commerciaux de la ZFU Nord Littoral et une partie de la ZFU 14ème et 15ème Sud.

Maubeuge

La ZFU représente un dispositif qui génère des investissements privés et contribue au développement de la périphérie du centre ville. En effet, 2 projets immobiliers, dont un est en cours de réalisation, prévoit la construction d'activités économiques dont :

L'implantation d'un complexe cinématographique, d'une brasserie, et d'un hôtel de grande chaîne + 8 000 m² : 2 200 m² commerces, 3 300 m² bureaux, 400 m² restaurants, 2 100 m² hôtellerie, pour le premier.

La construction de logements (500), des surfaces tertiaires, des activités commerciales et de loisirs, pour le second.

Toulon

La ZFU contribue très fortement à l'arrêt de la paupérisation et au retour de développement dans tous les domaines, commerces et services, logements privés et publics, services publics de proximité, aménagement de l'espace public.

Le dispositif ZFU attire les TPE et leur clientèle : *ces derniers grossissent le nombre des nouveaux clients des commerces du centre ville. L'ensemble génère de l'emploi.*

Ce cercle vertueux se confirme sur le centre ville de Toulon où se sont installées les TPE dans divers domaines : services aux entreprises, services à la personne, services des entreprises de l'internet. Ces nouveaux arrivants ont permis une diversification des commerces avec une montée en gamme : des enseignes commerciales réputées se sont récemment installées (Zara, Nespresso, Guess...).



Photo : Toulon, une ZFU atypique couvrant le centre historique et des friches industrielles de centre ville situées à proximité immédiate du Pôle d'échanges multimodal de la gare de Toulon-centre et du port.

Pour encore plus de détails sur nos travaux, retrouvez sur notre site internet « entreprises-territoires-avenir.org » l'intégralité de notre manifeste inscrit dans la page des territoires et intitulé « L'argumentaire commun en direct » à la ligne juillet-août 2011 – Collectif de défense des droits ZFU

En conclusion des constats on ne peut qu'admettre la fiabilité ainsi que les vertus du dispositif ZFU et qu'à ce jour il n'existe pas de dispositif de substitution équivalent. Nous proposons une reconduction du dispositif réactualisé avec des mesures incitatives telles les incubateurs et la revitalisation des centres villes

Retrouvez l'ensemble de nos préconisations pour la revitalisation des centres villes, des friches commerciales, artisanales et industrielles, urbaines et rurales dans la rubrique IV du manifeste (Page 11 à 13)

2-Les incubateurs, solutions incontestées de développement économique

Les professionnels et acteurs publics ou privés de l'économie nationale disposent maintenant du recul suffisant pour connaître les conditions du succès économique des entreprises et les causes de leurs difficultés.

Personne ne conteste par ailleurs que le progrès social dépende étroitement de la croissance économique, condition nécessaire au développement d'une nation.

Nous disposons de tous les moyens et de toutes les compétences au niveau national et local pour générer du progrès économique et social, nous n'avons pas besoin que d'une volonté politique pour y parvenir.

Les Incubateurs **d'Entreprises et Territoires d'Avenir** réunissant tous les facteurs de progrès, constitueraient l'outil parfait d'amorçage du retour rapide à la compétitivité des entreprises Françaises.

Retrouvez l'ensemble de nos préconisations sur les pôles de compétitivité dans la rubrique V du manifeste (Page 14 à 17)

3 – Un service national tellement nécessaire !

Lors de la publication de notre Manifeste 2017 incluant pour la première fois un volet sociétal notre association à exposé tout l'intérêt d'un Service national proposant un dispositif humain, réaliste, économe, efficace et valorisant.

Ce projet que nous conduisons depuis plus d'un an a fait l'objet d'une note (succincte) adressée par courriel à l'Elysée en amont du Conseil des Ministres du 27 juin, au cours duquel à été traité le sujet du Service national universel : le gouvernement confirme le scénario d'un mois et ouvre des consultations.

En fonction de tout l'intérêt que nous portons à l'éducation et à la valorisation de notre jeunesse, nous nous sommes déclarés volontaires pour participer à l'élaboration du dispositif final.

Retrouvez l'ensemble de nos préconisations sur les Stages Nationaux d'Initiation de la Jeunesse à la Vie Citoyenne dans la rubrique VI (page 18 à 24)



FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

REVITALISATION DES CENTRES VILLES ET DES FRICHES COMMERCIALES ET ARTISANALES

Urbaines et ... rurales

*Document réalisé par M. Guy FAUGERE et la collaboration de M. Alain GAIDAN
avec la participation de M. Jacques MURA – Nîmes le 22 juin 2018*

MESURES PRECONISEES

Principe de base :

Permettre la réintroduction d'activités commerciales, artisanales et culturelles dans les locaux laissés en friches dans les centres-villes, sans investissement de quelque nature que ce soit, de la part de l'Etat, autres que des abattements.

Participation et implication de l'Etat sur les points suivants :

Reprise de zones actuelles de type « PINEL », définir les conditions du dispositif de loyers modérés pour les baux commerciaux, et reprise du dispositif « Causse ou ex Besson ancien » pour les baux locatifs

Participation du bailleur : En acceptant le principe du loyer modéré, ce dernier bénéficie d'un abattement à hauteur de 60% sur les loyers hors charges

Avantages pour le preneur locataire : Moins de charge locative dans son effort de création ou d'installation, en bénéficiant d'un abattement complémentaire des taxes foncières de 30% sur la durée du bail.

Avantages pour l'état : Encaissement de recettes minorées par la disposition de loyer minoré en lieu et place de friches. A cela s'ajoute pour certains ayant opté pour la TVA des recettes supplémentaires.

Efforts de demandés à l'état et aux collectivités locales sur les recettes de taxes foncières, pour la pérennisation de l'Entreprise et favoriser son développement :

Abattement sur les résultats d'exploitation à hauteur de 50% sur les 3 premières années et de 25% sur les suivantes.

Il est à noter que les villes font des efforts sur le cout de stationnement en ville pour permettre un meilleur accès aux commerces de proximité

Exemple : Gratuité de stationnement pour les 30 premières minutes

L'adoption de ces mesures permettrait une amélioration de l'image de la ville pour l'ensemble de la population et des visiteurs touristes

La recherche du principe **GAGNANT/GAGNANT** (Etat, Collectivités, Entrepreneurs, Bailleurs) a conduit notre réflexion

Un accompagnement du créateur d'entreprise (communication, gestion, animation) par un « **facilitateur expérimenté** » rendrait les conditions d'installation plus sûre.

Cette fonction pourrait être prise en charge par les collectivités locales et les associations d'entrepreneurs.



FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

Projet de création d'INCUBATEURS NATIONAUX DE CROISSANCE en Territoires d'Avenir. Juin 2018

*Document réalisé par Gérard LE JANNOU avec les apports de Patrick LANZAFAME,
de Magali BONNIER, de Raouf AZZOUZ et de Jacques MURA*

Préambule

Les professionnels et acteurs publics ou privés de l'économie nationale disposent maintenant du recul suffisant pour connaître les conditions du succès économique des entreprises et les causes de leurs difficultés.

Personne ne conteste par ailleurs que le progrès social dépende étroitement de la croissance économique, condition nécessaire au développement d'une nation.

Nous disposons de tous les moyens et de toutes les compétences au niveau national et local pour générer du progrès économique et social, nous n'avons plus besoin que d'une volonté politique pour y parvenir.

Les incubateurs ***d'Entreprises et Territoire d'Avenir***, réunissant tous les facteurs de progrès, constitueraient l'outil parfait d'amorçage du retour rapide à la compétitivité des entreprises françaises.

LES INCUBATEURS D'ETA

Éléments majeurs de progrès économique et sociaux

Le concept intègre les aspects positifs du « coworking », des « Fab-labs », et autres pépinières ou couveuses, intégrant rationnellement et obligatoirement une éthique sociale, morale, éducative destinée à permettre la porosité et les échanges entre ces nouveaux pôles d'excellence économique et la vie des quartiers dans lesquels ils sont installés.

LES GRANDES LIGNES DU CONCEPT

Utiliser des locaux équipés, situés en ZFU ou QPV, bénéficiant des avantages liés à ces dispositifs, et destinés à accueillir pour trois ans des entreprises à potentiel affiché de développement et de création corrélative d'emplois

Un service d'accompagnement complet dans le cadre suivant:

- *mise à disposition de moyens communs
- *accompagnement à la gestion prévisionnelle et financière d'entreprises
- *bail précaire réglementaire de trois ans pour assurer une rotation dynamique des entreprises en incubateur
- *offre de formations multiples pour dirigeants et salariés

Un engagement citoyen et contractuel fort

*échanges entreprise/écoles université

*recrutement local priorisé

*adhésion des entreprises à la structure de contrôle et de pilotage de l'incubateur

*engagement à rester sur le territoire national, au moins partiellement en termes d'effectifs et de siège social, pendant dix ans

Des aides financières fortes pendant les trois ans d'incubation

*aides directes fiscales et sociales

*aides indirectes : formations, accompagnement, mise à disposition de locaux, de matériels et de services, ainsi que d'espaces collectifs

Un comité de gestion, de contrôle et de mesure des résultats

Le non-respect des engagements entraînerait rupture du contrat et remboursement des aides

Le comité recevrait et sélectionnerait les candidatures

LES EFFETS ATTENDUS

Obtenir enfin à partir d'un développement économique raisonné des entreprises et de l'incubateur une influence sur l'intégration sociale, le niveau de vie, et la sécurité des territoires.

Les Territoires d'Avenir (futurs ex ZFU QPV) devraient devenir la résidence privilégiée des « jeunes » créateurs entrepreneurs innovants compétents et exemplaires avec un effet d'ascenseur social bénéfique pour tous.

L'initiative peut être testée sur un territoire choisi afin de parfaire la mise au point du concept et d'en faire l'évaluation, pour une généralisation ultérieure en cas d'évaluation concluante et positive.

LES CAUSES DE DIFFICULTE ANIHILEES

- absence d'ambition
- manque de moyens suffisants pour couvrir le risque d'échec
- manque de compétence en matière de gestion des ressources humaines et de technique de gestion prévisionnelle
- Isolement
- pression administrative
- rémunération inconséquente des dirigeants

LES CONDITIONS DU SUCCES REUNIES

- Fortes aides matérielles et financières directes et/ou indirectes adaptées
- Accompagnement professionnel
- Formation optimisée
- Contrôle externe
- Activité citoyenne par les liens avec la population et institutions locales
- Gestion prévisionnelle orientée vers la pérennité nationale



FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES D'AVENIR

Les Stages Nationaux d'Initiation de la Jeunesse à la Vie Citoyenne

*Document réalisé par Jacques MURA avec la collaboration de M. Raouf AZZOUZ
et les contributions ponctuelles des membres du groupe de travail*

Description

Dispositif humain, réaliste, économe, efficace et valorisant

Dont l'application et le déroulement nécessitent une Loi spécifique

Ebauche du projet

Préambule :

La République ne saurait se résumer à ses institutions et son statut repose avant tout sur l'implication de citoyens rassemblés autour de valeurs partagées. Si la jeunesse est confrontée à de multiples difficultés, elle porte aussi tous les espoirs d'une société meilleure. C'est l'esprit d'entreprise et d'engagement des jeunes, dans d'innombrables projets, qui les incite à inventer de nouvelles formes de participation et de travail qui sont autant de preuves de la force et de la qualité de notre jeunesse. Cette jeunesse a un besoin impératif de repères, d'accompagnement, d'exemples concrets, d'objectifs identifiés et atteignables. Leur investissement naissant dans les domaines associatifs, culturels et entrepreneuriaux doit être initié sur les bases d'un engagement citoyen fort et pérenne.

Publics ciblés :

- Tous les jeunes, hommes et femmes, décrets valides, dès la sortie du collège
- Toutes les personnes migrantes âgées de 16 à 62 ans acquérant la Nationalité Française

L'objectif :

« Le développement de l'engagement pour la citoyenneté » figure parmi les priorités de l'Etat, non seulement de réussir l'universalisation d'un service civique décidée par le gouvernement, mais aussi de mobiliser l'ensemble des services de l'Etat sur ce thème qui comprend également une action volontariste de formation aux valeurs de la République et appelle forcément une démarche participative et coopérative.

Initier une synergie universelle propre à l'ensemble de la jeunesse pour développer le respect d'autrui, la solidarité, la responsabilité, l'altruisme et la nécessité de bien se comporter en initiant les jeunes à l'apprentissage de la vie citoyenne. Permettre à nos enfants d'acquérir tous les atouts nécessaires pour donner un but à leur vie de

citoyen et la réussir pleinement en toute connaissance de cause. L'important pour les jeunes est de savoir vers quoi est tourné leur avenir : devenir des citoyens responsables, impliqués, préservés et heureux.

L'esprit :

Tout mouvement de la jeunesse qui porte vers la solidarité et la fraternité est salubre pour notre société.

Les jeunes sont le présent de notre société : leur intervention est une nécessité pour le développement humain et sa durabilité. L'exigence la plus forte qu'ils expriment est **une exigence de formation et de participation, mais aussi de reconnaissance**. Le projet présenté a pour objectif l'autonomisation des jeunes afin d'assurer leur pleine participation à la vie sociale et citoyenne en tant que partenaires utiles et à part entière. Rendre les jeunes autonomes, c'est les aider à mettre leurs forces au service du développement. On ne saurait sous-estimer le défi que représente pour nos sociétés la formation de personnes responsables, capables de prendre en charge des groupes et d'exercer l'autorité dans un contexte de liberté, de respect égal et de solidarité

La réalisation :

Organiser nationalement plusieurs périodes obligatoires et rémunérées ***d'initiation à la vie citoyenne***, étalées sur 3 ans, dès la sortie du collège et destinées à tous les jeunes Français et dans un délai de trois mois maximum pour toutes les personnes âgées de 16 à 62 ans venant s'acquérir la Nationalité Française

Les périodes :

Ces regroupements s'effectueraient durant la période estivale allant de fin juin à fin septembre, sans empiéter sur le cursus scolaire à venir, des participants. La durée des stages seraient de 20 à 24 jours (environ) permettant ainsi aux stagiaires de bénéficier de temps de repos durant la période des vacances avant la reprise de leur cursus de formation à l'automne.

Pour les stages obligatoires destinés à la jeunesse

De la sortie du Collège jusqu'à la majorité par tranche d'âge (ajustables en fonction de la date de naissance) de 16 - 17 et 18 ans

Quatre fois 6 jours par an durant 3 ans répartis entre les mois de juin et de septembre

Pour les stages obligatoires destinés aux personnes nouvellement naturalisées

Dans un délai de trois mois maximum suivants l'acquisition de la Nationalité Française tout au long de l'année.

Quatre fois 6 jours par an durant 3 ans répartis entre les mois de juin et de septembre

Prime de participation

Pour la reconnaissance de l'investissement et de l'assiduité, les présences en stages seraient rémunérés, sur la base d'une prime à hauteur du RSA et versée à la fin de chaque période, sur un compte épargne utilisable immédiatement.

Pendant la durée des périodes de stage, les stagiaires bénéficieraient d'un « Pass » de transport local gratuit renouvelable pour la durée de chaque stage.

La gestion du suivi :

En ce qui concerne le recensement, l'organisation de l'inscription sera confiée aux services d'état civil des communes sous le contrôle de la gendarmerie nationale

L'organisation du déroulement sera confiée aux services de la garde citoyenne sous la responsabilité de son Etat major et sous le contrôle de la gendarmerie

La réalité de la participation et son assiduité seront conjointement confiées aux services de Gendarmerie et de la Garde citoyenne. Un certificat du bon accomplissement des stages sera attribué à chacun (e) et constituera un préalable indispensable pour accéder à des postes dans l'administration.

Tout refus de participation tombera sous le coup de la Loi sur la désertion au Service National.

Privilégier l'humain :

La formule « stagiaire » est sans connotation belliqueuse, pas de rupture brutale avec le milieu familial et l'univers social, ce qui de ce fait constitueraient un encrage stabilisateur, à la fois moral et logistique pour les jeunes, tout au long de leur formation. Le statut des participants étant celui de stagiaire civil (par opposition à celui de militaire)

Les avantages logistiques :

Pas de caserne, ni d'encadrement uniquement militaire, les jeunes stagiaires continueraient à loger à leur domicile.

Pas ou très peu d'intendance, les seuls frais de résumant aux repas du midi, à la fourniture d'un paquetage et d'un « Pass-transports » local

L'encadrement :

L'encadrement permanent de chaque groupe de 10 stagiaires peut être assuré par des retraités bénévoles et partagé avec des personnels de la réserve citoyenne (1+1) l'animation de chaque stage et la formation, étant assuré à chaque atelier par les professionnels de chaque branche.

Les *TRES IMPORTANTES* économies financières :

Elles se situent au niveau des économies d'échelles dans l'intendance générale du dispositif :

- Aucun frais d'hébergement (casernes), de couchage, de soins d'hygiène (installations sanitaires, lavabos et douches. Pas de service d'infirmerie et très peu de frais de nourriture, seulement le repas de midi est pris sur l'emplacement du stage.
- Les jeunes continuent à loger chez leurs parents et à y prendre leur petit déjeuner et le repas du soir.
- Le personnel d'encadrement est limité aux stages

Pas de mobilisation permanente de moyens de transport et de conducteurs

La suppression du service civique actuel constituerait une économie égale à 500 millions d'euros telle que s'élève le coût pour 2018

Les thématiques des stages:

- Organiser des tests d'évaluation des capacités intellectuelles et physiques, (Les résultats seront confidentiels et réservés à l'usage privé de chaque individu)
- Evaluation des acquis scolaires
- Des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux du faire et vivre ensemble, la famille, le civisme, l'accompagnement des populations « sensibles », écoliers et collégiens, handicapés, séniors, familles monoparentales, participation aux actions des associations caritatives, le monitorat.

- Les gestes qui sauvent : secourisme et santé, sécurité routière, sécurité alimentaire, don du sang, la culture physique, la sensibilisation à l'écologie.
- La protection civile, les services de secours, la défense passive, la visite des lieux de justice et des établissements carcéraux.
- Partager la vie en commun en camp extérieur durant plusieurs jours en fin du 3ème stage.

Commencer à vivre sa vie d'adulte responsable et engagé :

La connaissance de soi et des autres, passe par l'apprentissage de la vie en groupe. En partant de la tendance naturelle des jeunes à vivre en groupe, le système proposé contribue à orienter positivement l'influence des jeunes les uns sur les autres. Il offre à chacun la possibilité de développer ses capacités. Les valeurs de respect, d'égalité, d'autonomie, de solidarité ne se limitent plus au cercle restreint de la famille, de la classe, du clan, du quartier, du groupe ethnique, elles s'universalisent. Et réciproquement, le jeune apprend à se regarder et à se juger non simplement avec les yeux de ses proches, mais à partir d'un « autre généralisé ». Ainsi se construit la conscience morale.

Les avantages pour l'Etat :

Dispositif vertueux préservant les qualités intrinsèques de chaque individu, préconisant la liberté, l'égalité et la fraternité qui restent les dogmes de notre Nation. Economie de structure lourde (Casernes, matériel coûteux, personnel mobilisé, frais d'intendance)

Investissement dans des formations utiles qui dans l'application feront réaliser des économies à la société (volet santé, secourisme et prévention)

Les avantages pour le/la citoyen.ne stagiaire :

Pas de rupture brutale avec sa famille à la sortie de l'adolescence

Pas d'interruption longue dans le cursus scolaire et familial

Etre traité sur un pied d'égalité de partage et de respect

Acquérir la motivation pour l'utile et la responsabilité

Vivre un brassage des couches de population

Se fondre dans la Nation

Se constituer une petite réserve pécuniaire personnelle

Se sentir devenir un citoyen à part entière

Les 5 devoirs essentiels du stagiaire :

Etre assidu : toutes les absences et les retards cumulés feront l'objet de temps de récupération obligatoires, rajoutés immédiatement en suivant dans la durée du stage qui sera incompressible.

Se motiver pour le développement de l'esprit de coopération

Accepter les principes de discipline

Assimiler définitivement les notions de respect de soi et d'autrui

Porter haut le respect de la Nation dans son passé, son présent et son avenir

CONCLUSION DE NOTRE MANIFESTE DE L'ETE 2018

Nous sommes convaincus que c'est par la participation active de toutes les personnes directement concernées nous devons infléchir la mise en œuvre des politiques publiques.

On commence à percevoir les effets de cette mobilisation dans le cadre de la politique de la ville, dans l'activité des conseils citoyens, dans le déploiement du plan de lutte contre la pauvreté.

Nous devons en faire de même avec les jeunes sur le thème de l'engagement citoyen.

COLLECTIF

National pour la défense des droits ZFU

285 rue Gilles Roberval – Parc Kennedy – MIESS – Bât C – 30900 NÎMES
Téléphone fixe : 04 66 38 28 36 – Télécopie : 04 66 02 42 32 – Portable : 06 75 12 11 17

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 – Siret : 480 892 942 00016
N° de récépissé de déclaration de création de l'Association à la Préfecture du Gard : 032002049